Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N11_111225-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 11 décembre 2025

L'an 2025, le jeudi 11 décembre à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 5 décembre, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christine DROUAL, Christian FAIVRET, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Didier LE GOUIC, Christiane LE MOUEE, Dominique LE NINIVEN, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Raymond SIOU, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Christophe CARARIC, Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Bruno LAVAREC, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, René LE MOULLEC, Michel LINCY, Joël MAGUER, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Anne TROALEN,*

Pouvoirs *: Bruno LAVAREC à Didier LE GOUIC, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Michel LINCY à Yvonne RAYER, Joël MAGUER à Paul COZIC, Alain PERRON à Marie-José CARLAC*

Nombre de membres au conseil :	*44*
Présents :	*32*
Votants :	*38*

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Charles LOHE

N°11 / 11.12.25

Services à la Population – Réseaux des Écoles Rurales publiques et du Centre d'Animation Pédagogique - Financement 2025-2026

En 1999, Roi Morvan Communauté (RMCom) a conventionné avec l'Inspection Académique du Morbihan dans l'objectif de PROMOUVOIR UN SERVICE EDUCATIF DE QUALITE. Cette collaboration est exclusive aux établissements publics.

Suite à la démarche de remise à plat de la convention réalisée en 2022 et 2023, 4 axes de travail ont été privilégiés dans la nouvelle convention validée en conseil communautaire du 29 juin 2023 :

1) Promouvoir des formes d'organisation visant à améliorer la qualité du service public d'éducation :

- En renforçant la continuité et la cohérence du cursus scolaire ;
- En maintenant le fonctionnement des réseaux d'écoles rurales implantés ;
- En favorisant le rapprochement et le travail en commun des enseignants ;
- En favorisant la complémentarité éducative des différents temps de l'enfant (PEDT).

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N11_111225-DE

2) Promouvoir le vivre ensemble : citoyenneté, éducation à l'environnement et au développement durable (éco-citoyenneté), inclusion (enfant porteur de handicap), lutte contre les discriminations.

3) Favoriser l'épanouissement de tous en développant une offre éducative et culturelle diversifiée et de qualité :

- Pratique culturelle vivante ;
- Pratique artistique ;
- Education à l'image ;
- Découverte de la culture bretonne (patrimoine culturel) ;
- En s'appuyant sur la découverte du patrimoine local… ;
- Favoriser le dispositif « Faire classe dehors ».

4) Favoriser la mise en place du parcours éducatif de santé par des actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires, dans une démarche inclusive et bienveillante, ainsi que les actions relatives aux thématiques suivantes :

- L'éducation à l'alimentation et au goût
- La promotion de l'activité physique
- Le suivi sanitaire des élèves
- La prévention des conduites addictives…

<u>Financement des Réseaux d'Écoles Rurales publiques</u> :
L'aide de 26 € par élève, pour l'année 2025-2026, représenterait un montant total versé par Roi Morvan Communauté de 31 070 €.
Nombres d'élèves fournis par l'Éducation Nationale le 18.09.2025.

Réseaux	Ecoles	Nombre d'élèves par école	Nombre d'élèves par réseau	Montant de l'aide
KELENN	LIGNOL, École "Du Pont Robin"	34	112	2 912 €
	LOCMALO, École "Couleurs d'émaux"	60		
	PERSQUEN, École "Du Chapelain"	18		
LA LOUTRE	LE CROISTY, École "Raymond Queudet"	41	79	2 054 €
	ST CARADEC TRÉGOMEL, École publique	25		
	ST TUGDUAL, École publique	13		
LA RUCHE	LE SAINT, École "Jacques Prévert"	26	327	8 502 €
	GUISCRIFF, École "Le Printemps"	90		
	ROUDOUALLEC, École "Le Gué des saules"	29		
	GOURIN, École "Jean Guéhénno"	62		

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N11_111225-DE

	GOURIN, École "Jean Rostand"	120		
BLÉ EN HERBE	MESLAN, École "L'arbre jaune"	79	158	4 108 €
	BERNÉ, École "Georges Brassens"	79		
LES ASPHODÈLES	LANVÉNÉGEN, École "Ar Milad"	72	210	5 460 €
	LE FAOUËT, École "Le Brugou"	138		
LES ÉCUREUILS	LANGONNET, École "Jean Moulin"	92	187	4 862 €
	PRIZIAC, École "Le Bel Air"	42		
	PLOURAY, École "Jean De La Fontaine"	53		
PAYS POURLETH	GUÉMENÉ Sur SCORFF, École "Louis Hubert"	73	122	3 172 €
	PLOËRDUT, École "An Héolig"	49		
		TOTAL	1195	31 070 €

Financement du Centre d'Animation Pédagogique (CAP) des écoles publiques :

Les montants versés annuellement pour le CAP sont fixes et définis ainsi :

Nature de l'aide	Montant
Fonctionnement du CAP	17 262 €
Transport de liaison école-collège	4 300 €
TOTAL	21 562 €

Les versements seront effectués uniquement après réception, auprès du Service Enfance Jeunesse, des bilans de l'année scolaire 2024-2025 des réseaux et pour le CAP : bilan d'activité 2024-2025 et bilan financier 2025.

Vu la convention avec la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale 2023-2026 validée par le conseil communautaire le 29 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver le versement de ces subventions aux Réseaux des Écoles Rurales publiques et au Centre d'Animation Pédagogique pour l'année 2025-2026 ;**
- **d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer les documents afférents.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2025.12.19 11:53:46 +01'00'